

### Rappel des mesures préventives



Le lundi 11 mai prochain la France devrait commencer à sortir du confinement. La fin de cette période ne signifie pas pour autant que tout va pouvoir immédiatement revenir comme avant et notre quotidien s'en trouvera encore perturbé un long moment.

A compter de cette date, **nous allons effectivement reprendre l'ensemble de nos activités mais de façon progressive** afin de se conformer aux Directives Gouvernementales qui imposent de suivre encore de nombreuses mesures de protections collectives et d'absorber le gel d'une partie de nos interventions liées à celles des entreprises qui elles aussi auront à s'organiser pour planifier et prioriser leurs travaux au regard du retard accumulé et du volume à venir.

Durant encore plusieurs semaines, les mesures suivantes seront appliquées :

- Suspension temporaire de l'accueil du public dans les loges et les agences
- Suspension temporaire des permanences et des visites à domicile
- Limitation des diagnostics techniques dans les logements aux seules urgences qui ne pourraient pas être traitées par téléphone
- Modification des horaires de nettoyage et des fréquences de passage dans les parties communes
- Réduction du traitement des réclamations aux seules urgences techniques, aux réclamations faites avant le confinement et aux interventions liées à des contrats d'entretien (sous réserve de la possibilité des entreprises à intervenir pendant la crise sanitaire)
- Intervention systématique des entreprises dans les logements avec des Equipements de Protection individuels

**Vous devez nous contacter uniquement en utilisant :**

- Votre Centre de Relation Client (CRC) au **0 809 40 40 42** (prix d'un appel local) pour les urgences techniques ou un problème de connexion au site ou des difficultés de paiement.
- Votre espace locataire accessible directement sur site internet [www.13habitat.fr](http://www.13habitat.fr) pour toutes vos autres réclamations.

Nous ne pouvons qu'inciter à nouveau les locataires qui peuvent le faire à activer leur compte locataire car il offre de nombreux avantages (ex : consultation du loyer et de son solde locatif, impression des quittances, paiement en ligne, transmission de l'attestation d'assurance, saisie des réclamations, suivie d'un contact avec 13Habitat sous 48h maximum).

Nous vous demandons également de bien vouloir continuer à respecter vos parties communes et de ne rien jeter dans les espaces extérieurs. Ces pratiques contribuent à dégrader vos conditions sanitaires et vous exposent à des risques inutiles pour vous et votre famille.

Comptant sur votre soutien et sur le respect de ces consignes,

**Votre agence 13 HABITAT**